



**CONVENTION MISE À DISPOSITION
STRUCTURE GONFLABLE « Terrain Beach Rugby »**

Je soussigné(e) Tél :

Mail :

En qualité de : CLUB :

Adresse :

Prise en charge au Comité de Gironde de rugby, le à h.

Restitution au Comité de Gironde de rugby, le à h.

Lieu d'installation :

Qualité du sol :

Pour la location, il est demandé un chèque de caution de 1000 €, à joindre au contrat, qui sera remis, sous réserve de l'état de la structure, dans un délai de 10 jours après restitution de celle-ci.

Par cette convention, je m'engage :

- À n'utiliser la structure gonflable que dans le cadre du club, elle ne sera en aucun cas prêtée pour une utilisation privée (parents, partenaires, ...), dans ce cas un contrat de location devra être établi.
- À respecter les conditions générales d'utilisation (C.G.U.) et les consignes de surveillance notées sur le document joint.
- À payer en cas de dommage, le montant total des frais engagés pour les réparations ou le nettoyage de la structure gonflable.
- À prendre sous ma responsabilité tous les utilisateurs de la structure gonflable et certifie avoir souscrit pour cela une assurance « responsabilité civile ».

Chèque de caution de 1000 euros, fait le , N° ,
Banque

Qui sera restitué après restitution de la structure gonflable.

Je déclare décharger de toutes responsabilités le CD33 ainsi que toutes les personnes m'ayant mis le matériel à disposition concernant les blessures, dommages causés par les intempéries, dommages matériel et/ou corporels occasionnés ou subis durant l'utilisation ainsi que pour toute autre dégradation lors de l'activité.

Fait à le

Nom, prénom:

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)